**Adhésion de l’employeur à l’abonnement aux fiches de salaire**

Raison sociale :

Personne de contact :

Adresse :

N° postal et localité :

Adresse mail :

Téléphone / Fax. :       /

Natel :

Secteur d’activité :

Assurances sociales

AVS Caisse :       N° :

LAA Assureur :       N° :

LPP Assureur :       N° :

IJ Assureur :       N° :

Maladie Assureur :       N° :

Impôt à la source N° :

L’abonnement aux fiches de salaire est facturé une fois par année, le tarif est de Frs. 102.-/employé/année, il ne varie pas en fonction de la durée du contrat de travail.

L’établissement de la fiche de salaire ne signifie en aucun cas un transfert de votre responsabilité d’employeur sur AgriGenève en général et en particulier à l’égard du contrat-type de travail, au code des obligations ou encore à un contrat particulier entre vous et votre personnel.

Souhaitez-vous également souscrire au forfait de Frs. 93.-/employeur/année pour l’établissement des décomptes finaux AVS et Impôt à la source ? [ ]  Oui [ ]  Non

Lieu et date :       Signature :